

### ARTICLE 1.

Les Interclubs Régionaux Jeunes sont organisés par la Ligue de Normandie.

Les équipes sélectionnées pour cette compétition sont **des équipes homogènes de club** de chaque comité la mieux classée de sa catégorie et de son niveau lors de sa phase départementale si cette phase s'est déroulée.

La compétition se déroule en deux poules de 5 équipes par catégorie et par niveau (Excellence et Promotion) au maximum.

### ARTICLE 2.

Les Comités informent la Ligue du classement de leur phase départementale et des équipes qui pourraient être retenues dans chaque niveau et catégorie.

L'engagement des équipes (uniquement homogène de club) pour ces Interclubs Régionaux Jeunes s'effectue par **chaque CLUB** trois semaines avant le jour de la compétition.

**Tous les clubs peuvent engager une équipe** : seront prises en priorité les équipes de Club Championnes de leur département, puis vice-championnes et ainsi de suite.

**Si la phase départementale n'a pas eu lieu faute de participants, la Ligue prendra la meilleure équipe de ce Comité qui s'était inscrite à la phase départementale. Si aucune équipe n'était inscrite à la phase départementale, la Ligue retiendra l'équipe la mieux classée de ce Comité dans chaque niveau.**

Les clubs sont informés deux semaines avant la compétition si leur équipe est retenue.

Cet engagement d'équipe(s) ne sera pris en compte que s'il est accompagné du formulaire de la liste des joueurs sur lequel devra figurer les NOM, Prénom, N° de Licence et Classement.

Dans les équipes qui joueront en Promotion, il ne figurera que des joueurs classés **D9, P ou NC** (**4 semaines avant la phase départementale programmée dans le calendrier de la Ligue**).

Pour celles qui joueront en Excellence, elles auront des joueurs de tout classement (N - R - D - P).

Ces imprimés devront parvenir dûment remplis au secrétariat de la Ligue de Normandie avant la date limite d'inscription portée sur l'imprimé. Une facture sera envoyée ultérieurement pour le paiement de l'engagement.

La Ligue se réserve le droit de fusionner les deux Poules si le nombre d'équipes engagées est insuffisant et annoncera deux semaines avant la compétition la liste des équipes retenues.

### ARTICLE 3

Les Interclubs Régionaux Jeunes se jouent dans deux niveaux dans les quatre catégories : Poussin(e)s, Benjamin(e)s, Minimes, Cadet(te)s. Il est organisé en 1 journée. C'est le CPPH moyen par équipe qui sera utilisé pour déterminer les équipes têtes de poule.

Le club accueillant met à disposition au moins 12 terrains. Cet Interclub peut être accueilli sur 2 lieux différents : chaque gymnase devra avoir au moins 7 terrains.

Le Juge Arbitre et son adjoint sont désignés par la Ligue de Normandie et à la charge de celle-ci.

#### **ARTICLE 4.**

Les rencontres se jouent à la date prévue dans le calendrier de la Ligue.

La compétition débute à 9h00 pour se terminer vers 17h30.

La Ligue envoie une convocation écrite aux capitaines des équipes concernées, **au minimum 6 jours avant la date de la rencontre, ainsi que le nom du responsable de la compétition et le lieu de la rencontre.**

Les équipes déposeront la déclaration de composition d'équipe ½ heure avant le début de la compétition.

#### **ARTICLE 5.**

Une rencontre Interclubs Jeunes est composée de 4 matchs :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double hommes
- 1 double mixte

Les équipes sont composées au minimum de 2 joueurs et 1 joueuse.

Un joueur ne peut pas jouer plus de 2 matches par rencontre.

#### **ARTICLE 7.**

Avant chaque rencontre, les capitaines fournissent la composition complète (simple et doubles) de leur(s) équipe(s) sur imprimé) afin de reporter sur la feuille de rencontre, sans connaître auparavant la composition de l'équipe adverse.

Les feuilles de rencontre sont fournies et remplies par l'organisateur.

Les matchs se jouent dans 2 ordres possibles : soit SD + DH puis DMx + SH , soit DMx + SH puis SD + DH

#### **ARTICLE 8.**

Un joueur pourra participer dans une catégorie supérieure à la sienne.

Dans le cas où deux équipes d'un même club évoluent dans la même catégorie, aucun joueur ayant déjà disputé une rencontre ne pourra changer d'équipe.

#### **ARTICLE 9.**

Pour chaque rencontre, il est appliqué le barème suivant :

|                         |                     |     |
|-------------------------|---------------------|-----|
| - pour les matchs       | - match gagné       | + 1 |
|                         | - match perdu       | 0   |
|                         | - match forfait     | - 1 |
| <br>                    |                     |     |
| - pour les rencontres : | - rencontre gagnée  | + 2 |
|                         | - rencontre perdue  | 0   |
|                         | - rencontre égalité | + 1 |
|                         | - rencontre forfait | - 2 |

**ARTICLE 10.**

En cas d'égalité entre plus de deux équipes, elles sont départagées de la façon suivante:

- Le match avérage classe les équipes (totalité des matchs gagnés moins les matchs perdus)
- Le set avérage départage les équipes (totalité des sets gagnés moins les sets perdus)
- Le point avérage (totalité des points gagnés moins les points perdus)
- L'équipe ayant le joueur le plus jeune ayant participé à la rencontre remporte la rencontre.

En cas d'égalité entre deux équipes, c'est le match avérage particulier qui sera utilisé pour les départager, puis le set avérage, le point avérage et l'équipe ayant le joueur le plus jeune.

**ARTICLE 11.**

Les joueurs devront être en règle de leur licence pour prendre part à une rencontre.

Tout joueur non licencié apparaissant sur une feuille de match fera perdre la rencontre à son équipe 4 à 0.

**ARTICLE 12.**

Les Interclubs Régionaux Jeunes se disputent en volants Plumes, homologués FFBA d (standard ou élite).

Dans tous les cas, les volants seront fournis à part égale par les équipes participantes.

En cas de litige, **le volant officiel est le RSL grade 3.**

**ARTICLE 13.**

Un joueur se blessant lors de son premier match peut être remplacé pour son second match par un joueur licencié (du même club) non précisé sur la feuille de match.

**ARTICLE 14.**

Après la rencontre, un classement par équipe est établi et envoyé aux clubs.

La Ligue récompensera les équipes championnes des poules (Excellence et Promotion) de chaque catégorie.

**ARTICLE 15.**

En cas de forfait d'une équipe, les droits d'inscription restent acquis par la Ligue.

**ARTICLE 16.**

L'inscription d'une ou plusieurs équipes aux Interclubs Régionaux Jeunes, implique l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 17.**

Droit d'inscription par équipe : voir Annexe 1 article 1.



**Interclubs Régionaux Jeunes - ICRJ**  
**Règlement 2018-2019**

**Edition du :**  
20/06/2018  
**Mise en application au :**  
01/09/2018

## ANNEXE 1



### **DROITS D'ENGAGEMENT ET DE CONSIGNATION**

Droits d'engagement : 15 € par équipe pour la phase régionale



### **CALENDRIER DES JOURNEES**

Le calendrier pour la saison 2018-2019 est le suivant :

Journée départementale : **23 ou 24 mars 2019** (la date est de la responsabilité des Comités)

Journée des Interclubs Régionaux Jeunes : **19 mai 2019 dans le Comité 27**



### **ECHÉANCIER D'INSCRIPTION**

Date limite d'inscription et d'envoi de la liste des joueurs : **28 avril 2019**

Annonce des équipes retenues :

**3 mai 2019**

Envoi des convocations :

**10 mai 2019**



### **CONTACTS**

Site de la ligue de Normandie : <http://normandie-badminton.fr/>

Adresse Facebook de la Ligue : <https://www.facebook.com/liguenormandiebadminton>

Adresse mail de la Ligue : [coeurdoux.normandiebad@gmail.com](mailto:coeurdoux.normandiebad@gmail.com)

Ligue de Normandie de Badminton

17, Quai de la Vie

61120 VIMOUTIERS

Téléphone : 09 75 22 19 47

CNCJ : [debon.marc@wanadoo.fr](mailto:debon.marc@wanadoo.fr)